

Délibération DEL-CC-2025-081

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 13 MAI 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le treize mai deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (51) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX

Pouvoirs (11) : Marie JARRY pouvoir à Pascal LAGOGUEE, Bruno BODIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Anne-Marie REVEAU pouvoir à Joël BARRAUD, Anne-Marie BARBIER pouvoir à Yannick CHARRIER, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Pierre BUREAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD pouvoir à Jean-Louis LOGEIS, Armelle CASSIN pouvoir à Stéphane NIORT, Julie COUTOIS pouvoir à Serge BOUJU, Marie GAUVRIT pouvoir à Jean-Yves BILHEU, Jean-François MOREAU pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX

Absents (24) : Nicole COTILLON, Marie JARRY, Bruno BODIN, Anne-Marie REVEAU, Jean Claude METAIS, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Armelle CASSIN, Julie COUTOIS, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Muriel HELOU-DEVILLERS, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Patricia YOU

Date de convocation : 07-05-2025

Secrétaire de séance : Joël BARRAUD

FINANCES

Budget Principal CA2B – Modification de l'Autorisation de Programme Maison de Santé Nueil les Aubiers

Vu le code général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-129 du 22 juin 2021 portant création d'une autorisation de programme relative au projet d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Nueil les Aubiers ;

Vu les délibérations respectives DEL-CC-2022-020 du 8 février 2022, DEL-CC-2023-035 du 21 mars 2023, DEL-CC-2024-226 du 17 décembre 2024 et DEL-CC-2025-029 du 18 mars 2025 portant modification de l'autorisation de programme précitée ;

Considérant le programme d'investissements prévus sur la période 2021-2025.

Il s'agit d'acter la modification de l'autorisation de programme pour le projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Nueil les Aubiers.

L'autorisation de programme concerne un investissement pluriannuel, elle fixe la limite supérieure des crédits qui peuvent être engagés pour une opération identifiée.

Il est rappelé que le planning d'intervention par suite de la délibération du 18 mars 2025 déclinait l'AP/CP de la manière suivante :

Dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
MSP NUEIL LES AUBIERS	0,00 €	27 291,04 €	15 681,06 €	292 597,24 €	130 000,00 €	465 569,34 €
Total TTC	0,00 €	27 291,04 €	15 681,06 €	292 597,24 €	130 000,00 €	465 569,34 €

Constatant le décalage d'un certain nombre de travaux prévus dans le programme initial, il convient de modifier les crédits de paiement de la sorte :

Dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
MSP NUEIL LES AUBIERS	0,00 €	27 291,04 €	15 681,06 €	292 597,24 €	135 000,00 €	470 569,34 €
Total TTC	0,00 €	27 291,04 €	15 681,06 €	292 597,24 €	135 000,00 €	470 569,34 €

A noter que les crédits annuels correspondants devront être repris chaque année au moment du vote du budget.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **modifier l'autorisation de programme telle que mentionnée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **20 MAI 2025**

Notifié ou publié le **20 MAI 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

